

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Signature d'une convention tripartite relative à la promotion de la langue basque au sein de la Commune d'Urrugne

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes Sud Pays Basque propose la signature d'une convention tripartite entre l'Office Public de la Langue Basque, la Communauté de Communes Sud Pays Basque et la Commune d'Urrugne.

En effet, la Communauté de Communes Sud Pays Basque s'est engagée par convention signée le 20 juin 2006 avec l'Office Public de la Langue Basque, à accompagner les communes volontaires de son territoire dans une démarche de plus grande utilisation de la langue basque dans la vie municipale : accueil du public, signalétique, formation du personnel, documents écrits, etc...

Il est donc proposé au Conseil Municipal que la Commune d'Urrugne s'engage à promouvoir l'usage et la présence de la langue basque dans les différentes activités municipales et les services qu'elle assure auprès du public.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'adopter un plan d'actions visant à développer la présence et l'utilisation de la langue basque au sein de la mairie.

La Communauté de Communes Sud Pays Basque et l'Office Public de la Langue Basque s'engagent à accompagner la Commune d'Urrugne dans sa démarche en mettant à sa disposition les services de la technicienne de la langue basque.

.../...

Suite délibération du 14 décembre 2009 : « Signature d'une convention tripartite relative à la promotion de la langue basque au sein de la Commune d'Urrugne »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la démarche de promotion de la langue basque dans les différentes activités municipales,
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention tripartite avec la Communauté de Communes Sud Pays Basque et l'Office Public de la Langue Basque.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :